



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK- MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BERBIE (Suppléante) - BONNASSIEUX - FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BOUTIE - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - THOMAS.

N° 2022/53

Objet : Aquaval : Tarifs vente de marchandises et divers
(Annule et remplace la délibération n°2021/67 du 1^{er} juin 2021)

Monsieur le Président rappelle notre engagement pour les années 2021 à 2023 avec le fournisseur Sysco France connu avec la marque Davigel pour les produits surgelés.

Après la saison 2021, il convient d'adapter quatre références.

Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée de fixer les tarifs des produits vendus à la base de loisirs Aquaval à partir du 1^{er} juin 2022, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

PRODUITS	Prix TTC	PRODUITS	Prix TTC	PRODUITS	Prix TTC
<u>BOISSONS</u>		<u>GLACES</u>		<u>DIVERS</u>	
COCA-COLA	2,00	NUii	2,50	LOCATION TRANSAT	3,00
PERRIER	2,00	EXTREME CÔNE	2,00	LOCATION PARASOL	2,00
FUZE TEA	2,00	MAXIBON Pops	2,50	MINI-GOLF :	
ORANGINA	2,00	PIRULO TROPICAL	2,00	Le club	1,50
CAPRI SUN	2,00	PIRULO COLA	2,00	Balle perdue	2,00
CAFE	1,20	FRUTTI	2,00	BALLE PING PONG	1,00
THE	1,20	SMARTIES Popup	2,00	BRASSARDS	6,00
EAU 50 cl	1,00	BATONNET Nesquik	1,00	CULOTTE BAIN Jetable	2,50
		KIM	1,00	BOXER ENFANT	7,00
<u>CONFISERIE</u>				BOXER ADULTE	10,00
SACHETS HARIBO	1,00	<u>EN CAS</u>		MAILLOT femme	12,00
MINI FRITES	1,00	CROQUE MONSIEUR	3,00	MAILLOT fille	11,00
DRAGIBUS	1,00	PIZZA Portion	3,00	LUNETTES ADULTES	6,00
SUCETTES	0,50	BARQUETTE Frites	2,50	LUNETTES ENFANTS	5,50
M & M'S	1,50	BARQUETTE Tempura de légumes	3,00		
CHIPS BRET'S 30 g	0,50	SAUCISSE	3,00		
<u>GOUTER</u>		6 NUGGETS Poulet	3,00		
GAUFRE AU SUCRE	2,00	SANDWICHES (Jambon-			
GAUFRE Autre garniture	2,50				
CREPE AU SUCRE	2,00				

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14/04/2022

SLOW

ID : 081-200034056-20220412-D2022_53-DE

CREPE Autre garniture BEIGNET Chocolat	2,50	beurre / Fromage /	3,00		
	2,00	Nutella ou Jambon- fromage)			
		SANDWICH Saucisse (Hors formule)			
		FORMULE (1 boisson + 1 barquette frites + 1 en cas au choix + 1 Bâtonnet Nesquik ou 1 Kim	3,50		
			7,50		

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve, à partir du 1^{er} juin 2022, les tarifs des produits vendus sur le Complexe de Loisirs Aquaval, tels que fixés dans le tableau ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 14 avril 2022.

Le Président,

Thierry BARDOU

